

## E. XVI Dsyplasie bronchopulmonaire (BPD) et prophylaxie RSV

Le risque d'infection respiratoire à RSV est non négligeable chez les anciens prématurés, particulièrement chez ceux avec dysplasie bronchopulmonaire (BPD).

Une prophylaxie par anticorps monoclonaux (Palivizumab, Synagis®) est disponible mais coûteuse. Elle permet de réduire la sévérité de l'infection et le risque d'hospitalisation chez les patients à risque.

Pour des raisons épidémiologiques (traitement de 20 patients pour éviter une infection) et économiques (5000.- CHF par patient par saison), les Sociétés Suisse de Pneumologie et de Néonatalogie ont émis des recommandations restrictives concernant son utilisation : elle est limitée aux anciens prématurés avec BPD modérée à sévère ayant moins d'une année de vie lors du début de la saison RSV (novembre à mars en général).

Les recommandations ont récemment été élargies aux patients avec cardiopathie congénitale hémodynamiquement significative.

La prophylaxie par Palivizumab est prise en charge par les assurances maladies mais pas par l'assurance invalidité (AI) sauf lors de cardiopathie congénitale. Elle doit alors être prescrite par le cardiologue s'occupant de l'enfant.

Définition de la bronchodysplasie pulmonaire :

Age gestationnel	< 32 SAG	> 32 SAG
	O2 pendant 28j minimum et	
<b>Légère</b>	AA à 36 SAG ou RAD	AA à 56j de vie ou RAD
<b>Modérée</b>	FiO <sub>2</sub> < 30% à 36 SAG ou RAD	FiO <sub>2</sub> < 30% à 56j de vie ou RAD
<b>Sévère</b>	FiO <sub>2</sub> > 30% ou CPAP à 36 SAG ou RAD	FiO <sub>2</sub> > 30% ou CPAP à 56j de vie ou RAD

RAD retour à domicile

Adapté de *Am J respir Crit Care Med* 2001, 1723-9

Recommandations internes pour la prophylaxie :

- enfant prématuré avec BPD modérée à sévère ayant moins d'une année lors du début de la saison
- indications restrictives pour les prématurés < 32 SAg à discuter de cas en cas

Traitement préventif :

- Palivizumab (Synagis®) 15mg/kg/dose 1x/mois IM dès octobre
- 1<sup>ère</sup> dose à administrer avant la sortie de l'hôpital (sortie entre octobre et mars) ou 1<sup>ère</sup> dose à recommander au pédiatre (sortie entre avril et septembre)
- Après ouverture, le contenu des ampoules doit être utilisé dans les 6h. Il existe des ampoules à 50mg (971.-CHF) ou 100mg (1563.-CHF) → cohorter les patients lors d'injections intrahospitalières !

Références :

- Mise à jour du Consensus sur la prévention de l'infection à Virus Respiratoire Syncytial (RSV) avec l'anticorps monoclonal Palivizumab (Synagis®) chez le nouveau-né et le nourrisson, *Paediatrica* 2000 ;11(1) :42-45 ou [www.neonat.ch](http://www.neonat.ch)
- Revised Indications for the Use of Palivizumab and respiratory Syncytial Virus Immune Globulin Intravenous for the Prevention of respiratory Syncytial Virus Infections, *Pediatrics* 2003 ;112(6):1442